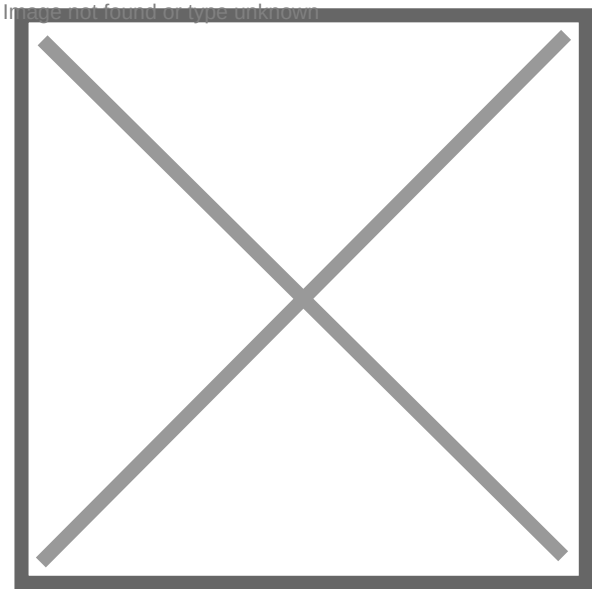




Litige de reconnaissance d'invalidité

Par **did62**, le **10/11/2008** à **12:01**

je suis reconnu en maladie professionnel avec un têt d'invalidité de 80% par la securité sociale et j'ai ma carte d'invalidité handicapé à 80% également. Suite à cette maladie et reconnaissance j'ai été licencié et suis au chômage. Après être passé devant un docteur expert, mon assurance vie ainsi qu'une assurance contracté pour un pret immobilier me refuse de me verser un du sous raison d'un têt nettement inférieur donné par ce docteur expert. Est-ce légal ou qu'elles sont les recours à tenter. Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **10/11/2008** à **13:50**

bonjour, j'espère que vous ne vous contenterez pas seulement de l'avis du médecin expert de votre assureur pour le crédit immobilier, cordialement

Par **did62**, le **10/11/2008** à **18:09**

et pour l'assurance vie!! puisque c'est le même médecin conseil, et à qui s'adresser pour contester ces décisions?. Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **10/11/2008** à **21:08**

bonsoir, le mieux c'est de consulter [fluo]un médecin expert indépendant[/fluo], par contre ce

sera à vos frais, mais au moins vous serez fixé puisqu'il n'est pas mandaté par l'assureur,
cordialement